RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00400
Numéro SIREN : 392 850 160
Nom ou dénomination : ABACOM INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2019 sous le numéro de dépôt 10369

Greffe du tribunal de commerce de COMPIEGNE

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/10369

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : ABACOM INFORMATIQUE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 392 850 160

N° gestion : 2010 B 00400

Copie certifiée conforme
MB / 23/10/2019 12:00:03
N° de dépôt - 2019/10369 / 392850160

DR AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Eric **LETOURMY**
Sonia **LUTZ**

DÉPOSÉ LE
23 OCT. 2019
Tribunal de Commerce de Compiègne
N° 10369
L'un des greffiers associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE, SARL ABACOM INFORMATIQUE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL ABACOM INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 15 244.90 euros
Siège social : 5 avenue George Bataille
Centre d'Affaires – Bâtiment B
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE
RCS COMPIEGNE 392 850 160

DR AUDIT
SARL au capital de 10 000 euros
63B, avenue de Châteaudun – BP 146
41005 BLOIS CEDEX
Tél. : **02 54 42 23 11**
E-mail : draudit@draudit.net
Experts-comptables - Commissaires aux comptes inscrits au tableau de l'Ordre d'Orléans - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Siret 443 995 337 00039 – APE 6920 Z – RCS Blois B 443 995 337 – TVA Intracom. FR 65 443 995 337

Copie certifiée conforme
MB / 23/10/2019 12:00:03
N° de dépôt - 2019/10369 / 392850160

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des articles L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 5 octobre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La situation comptable établie au 30 juin 2019 relative à une période de 6 mois, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, laisse apparaître un niveau d'activité en hausse. En effet, le chiffre d'affaires sur 6 mois ressort à 575 465 euros au 30 juin 2019 contre un chiffre d'affaires de 631 654 euros sur 12 mois au 31/12/2018. Le résultat d'exploitation s'élève à 377 464 euros sur 6 mois contre 211 225 euros sur l'exercice précédent. Ainsi le résultat net est en progression avec un bénéfice de 283 396 euros contre 156 860 euros en N-1.

- Les capitaux propres de la société au 30 juin 2019 s'élèvent à 762 879 euros.

- Au 30 juin 2019, la société présentait une situation de trésorerie positive de 609 600 euros et un endettement financier de 119 604 euros dont 117 565 euros de comptes courants d'associés.

MEMBRE INDEPENDANT FRANCEDEFI

Copie certifiée conforme
MB / 23/10/2019 12:00:03
N° de dépôt - 2019/10369 / 392850160

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé et il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Blois, le 15 octobre 2019

SARL DR AUDIT
Commissaire à la transformation
Eric LETOURMY



Copie certifiée conforme
MB / 23/10/2019 12:00:03
N° de dépôt - 2019/10369 / 392850160

Pour copie certifiée conforme délivrée le 23/10/2019